

Je dis la plupart, parce que l'article 14 de la loi prévoit qu'un seul membre soit autorisé dans certains cas à écouter les témoignages et à soumettre un rapport à l'Office. En pratique, cependant, on s'est rendu compte qu'il est souhaitable de limiter le recours à ce pouvoir à des cas relativement simples; lorsqu'il est question de certificats, de permis et de tarifs, l'affaire est ordinairement assez compliquée et importante pour que les témoignages soient entendus et analysés par trois personnes. Avec cinq membres, il est impossible de tenir des audiences simultanées et, compte tenu de la liste d'audiences prochaines et futures, il est de plus en plus difficile pour l'Office d'examiner toutes les demandes et de prendre des décisions dans des délais raisonnables. Ne serait-ce que pour assurer la bonne marche des travaux de l'Office relativement aux décisions sur les demandes—et, bien entendu, chacune d'elle représente une affaire urgente et importante pour les nombreuses personnes impliquées—il serait donc souhaitable que l'Office ait assez de membres pour que deux jurys puissent siéger en même temps.

Quant au nombre de membres, je n'ai évoqué jusqu'ici que les fonctions de réglementation de l'Office. Comme je l'ai déjà indiqué, nous consultons également l'Office sur de nombreux problèmes. Les membres de l'Office ont assumé de lourdes responsabilités en vue de la préparation et du déroulement des discussions qui ont eu lieu pendant de nombreux mois entre des représentants des gouvernements américain et canadien. Rien n'indique que l'intérêt que revêtent de telles discussions sera moindre à l'avenir. Ce genre de questions doivent souvent être étudiées de toute urgence et il n'est pas facile pour l'Office ou pour moi-même de s'en occuper promptement lorsque ceux de ces membres, dont les avis seraient nécessaires, sont accaparés par une audience officielle. Aussi je considère l'augmentation du nombre des membres de l'Office comme un moyen de garantir à ceux-ci un emploi de temps plus souple.

De même, il me paraît important d'augmenter le nombre de membres afin de permettre à l'Office de se consacrer davantage aux répercussions à long terme que soulève constamment la prévision de la future politique et des futurs problèmes de l'énergie au Canada. La nouvelle expansion dans le Nord en est un exemple évident. Je rappelle aux députés que le président de l'Office fait partie du groupe d'étude sur les ressources pétrolières du Nord, que nous avons formé après les découvertes dans la baie de Prudhoe mais avant la découverte de pétrole dans le delta du Mackenzie et de gaz dans l'archipel arctique. Sur l'explo-

[L'hon. M. Greene.]

tation de ces découvertes dans le Nord, comme sur les problèmes connexes de transports et de commercialisation, le gouvernement a besoin de conseils éclairés et immédiats. A mon avis, le moyen d'obtenir ces conseils est de nommer deux autres personnes qui auraient la compétence, l'objectivité et le dévouement que l'on attend des membres de l'Office national de l'énergie.

• (3.30 p.m.)

Le bill dont nous sommes saisis contient un certain nombre d'autres modifications, dont chacune a son importance car le besoin s'en est fait sentir à la lumière de l'expérience et, dans bien des cas, après des entretiens très serrés avec des personnes compétentes tels les membres des comités législatifs de l'Association canadienne du pétrole et les exécutifs des fédérations agricoles du Canada et de l'Ontario. Je dirais cependant, bien respectueusement, qu'à mon avis il conviendrait mieux de les expliquer et d'en discuter au comité où moi-même et les représentants de l'Office serons heureux de répondre aux questions et de donner tous les renseignements voulus.

Je propose donc, appuyé par...

L'hon. M. Lambert: Il n'y a personne pour appuyer la motion.

L'hon. M. Greene: ...appuyé par le député de Renfrew-Nord (M. Hopkins) que le bill C-190...

Une voix: Le ministre ne peut le faire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): On l'a proposé avant que le ministre commence.

M. l'Orateur suppléant: On l'a déjà proposé.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Selon toute apparence, ce n'est pas la journée du ministre à la Chambre, et je crois qu'il aurait sans doute aimé répondre à mes questions à propos du bill précédent, mais d'une façon ou d'une autre, les renseignements voulus faisaient défaut ou encore il était préférable de ne pas révéler le véritable objet du bill.

En ce qui concerne cette mesure-ci, je me rends bien compte du fait que l'Office national de l'énergie a été établi il y a environ huit ou neuf ans. Il fut institué par suite du rapport de la Commission Borden. Le gouvernement a créé l'Office national de l'énergie pour répondre à un vœu de la Commission. Ceux d'entre nous qui étaient alors à la Chambre se souviennent qu'il s'agissait alors d'une innovation et que la création de cet Office n'était pas vue d'un bon œil par tout le pays. On s'inquiétait dans certaines régions,